



Intersyndicale des Syndicats de Retraité/es et Associations de Personnes Âgées de Martinique

Mardi 07 avril 2020

Monsieur **Stanislas CAZELLES**
Préfet de Martinique
Préfecture
Rue Victor Sévère
97200 Fort de France

Objet : crise sanitaire

Monsieur le Préfet,

L'Intersyndicale des Syndicats de Retraité et Associations de Personnes Âgées de Martinique, attire votre attention, sur le danger sanitaire et social du fait de cette pandémie qui touche tout le monde, et généralement les plus précaires, retraités (es), personnes âgées, mal logés, sans abris.

Dans notre Collectivité la Martinique, bien que peu touchée à l'heure actuelle, nous vous alertons, sur l'état critique du système de santé, devenu exsangue par manque de budget, de lits et de personnel. Car, il n'y a pas de fatalité, il vous faut régler le problème d'insuffisance voire absence criminelle de matériels (masques chirurgicaux ou FFP2, sur-blouses et autres tenues de protection, gel hydro alcoolique) pour protéger personnels soignants ou non des EHPAD, médecins et services d'aide à domicile.

Nous estimons qu'il est grave que nous ne soyons pas entendus, au moment même où nombre de retraités et personnes âgées croulent sous les difficultés et sombrent dans la misère.

Aujourd'hui en Martinique seulement **3 187** des 60.000 pensionnés du régime général touchent plus de 1200€. Ce n'est donc pas moins de **40 000 retraités** qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Qui peut dire, combien d'entre toutes ces personnes seront contraintes de lâcher prise parce que sans aide et sans moyens ? Qui peut dire combien d'entre toutes ces personnes âgées, vulnérables se sentant abandonnées confinées chez elles, seront les victimes des attermoissements de la politique sociale menée en Martinique ?

Il appartient au représentant de l'Etat que vous êtes de prendre toutes les mesures et dispositions immédiates pour contenir le développement de l'épidémie.

La situation exige que soit décidée une politique d'urgence sanitaire au profit de la population des personnes âgées, pour faciliter un accès aux soins de qualité et pour garantir le droit à la santé pour toutes et tous.

Pour cela, le gouvernement et le Parlement doivent décider :

- de voter immédiatement des crédits supplémentaires importants pour le CHU de Martinique, afin que l'hôpital dispose des moyens thérapeutiques adéquats
- le déblocage immédiat de fonds pour les personnels de santé, des aides à domicile, des hôpitaux et des EHPAD, et du matériel (masques, dispositifs de réa, ...)
- la mobilisation des moyens du réseau des cliniques privées pour prendre plus largement en charge les victimes du virus.
- la réquisition des hôtels et établissements d'hébergement, pour faciliter l'isolement des personnes mises en quarantaine.
- la mise en œuvre d'un plan global, pour couvrir les besoins de la dépendance. Telle que La création d'EHPAD public pour les soins et la médicalisation des personnes âgées.

Si le Président de la République a pu débloquer **300 milliards** pour aider les entreprises, il est urgent que pour la Martinique, il soit décidé et voté dès aujourd'hui, les moyens d'un véritable Plan Marshal, pour être à la hauteur des enjeux démographiques pour l'horizon 2040.

Au-delà des paroles, ce serait enfin entendre les revendications portées par l'Intersyndicale des Syndicats de Retraité/es et Associations de Personnes Âgées de Martinique, mais surtout des mesures minimum et nécessaires à la vie de nos aînés.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour L'Intersyndicale des Syndicats de Retraité/es
et Associations de Personnes Âgées de Martinique
Louis **MAUGÉE**

Les organisations de l'Intersyndicale et Associations

FGR-FP	Michel LARRIBE
CGTM	Louis MAUGÉE
CGTM-FSM	Hugues ETIFIER
CDMT	Max DORLÉANS
FSU	Régine BELLAY
CFTC	Yolande GOLD-DALG
F M A C	Rosalie DUNON